

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 16 juillet 2026

n° 088-26 C

Objet : RS - Attribution d'une subvention à l'association SoluCir

- date de convocation le 10 juillet 2026
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-six, le jeudi seize juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Motte-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune	Marc Fleury
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Catena d'Alu Bouziane - Bruno Lhuissier
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Brice Bernard - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Sandrine Desroches-Afchain - Isabelle Dunod - Pascale Gagnieux - Bernard Grollier - Isabelle Junet - Laura Khirani - Vincent Patey - Gaëtan Pauchet - Florian Penaroyas - Thierry Repentin - Sara Rotelli - Carlotta Saconney-Abbo - Hocine Talbi - Emilien Vanlemmens - Florence Zagagnoni
Cognin	Franck Morat
Curienne	Yohann Jennepin
Doucy-en-Bauges	Laurence Ratton
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jolaine Audoux
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Céline Colombat - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Audrey Tateia
La Ravoire	
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Sylvain Chariot
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen - Karim Echioui - Patricia Maffre-Deprost
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Pierre Grossi

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1

Stéphane Bochet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19

de Damien Ancrenaz (Cognin) à Franck Morat - de Grégory Basin (La Ravoire) à Vincent Boulnois - de Mélissa Bernard (Challes-les-Eaux) à Luc Berthoud - de Marie-Eve Berni (Barberaz) à Arthur Boix-Neveu - de Christian Berthomier (Saint-Jean-d'Arvey) à Damien Regairaz - de Jean-Pierre Casazza (Chambéry) à Florence Bourgeois - de Jean-Benoît Cerino (Chambéry) à Bernard Grollier - de Corinne Charles (Cognin) à Florian Penaroyas - de Julien Donzel (Challes-les-Eaux) à Valentin Hachet - de Pierre Duperier (Jarsy) à Philippe Ferrari - de Isabelle Geindre (Jacob-Bellecombette) à Jolaine Audoux - de Alexandre Gennaro (La Ravoire) à Michel Dyen - de Jocelyne Gougou (Saint-Cassin) à Jacques Henriot - de Thomas Jaussoin (Chambéry) à Alain Caraco - de Jean-Marc Léoutre (Saint-Jeoire-Prieuré) à Daniel Rochaix - de Magalie Martin (Chambéry) à Aloïs Chassot - de Cécile Meriguet (Chambéry) à Vincent Patey - de Mélanie Meunier (Chambéry) à Isabelle Dunod - de Cristina Virone (Chambéry) à Laura Khirani

- conseillers excusés : 9

Thierry Bebert (Saint-François de Sales) - Manon Boyer (Vérel-Pragondran) - Emilie Guillaud (La Ravoire) - Joséphine Kudin (La Ravoire) - Marie Lheureux Pineau (Arith) - Olivier Marmet (Jacob-Bellecombette) - Luc Meunier (Puygros) - Vincent Miguet (Aillon-le-Vieux) - Emilie Pessel (Chambéry)

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 16 juillet 2026

délibération n° 088-26 C

objet **RS - Attribution d'une subvention à l'association SoluCir**

Isabelle Junet, vice-présidente chargée des déchets, rappelle que Grand Chambéry met en œuvre les actions de son PLPDMA (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés) adopté le 19 décembre 2024. A ce titre, les actions des axes stratégiques relatifs au prolongement de la durée de vie des objets, à la sensibilisation et à l'économie circulaire, dont celles privilégiant le réemploi, sont fortement attendues et bénéficient d'un budget dédié afin de satisfaire des demandes de subvention de fonctionnement.

L'association SoluCir a pour but d'instaurer et développer l'économie circulaire comme modèle prépondérant de l'économie de territoire, dont l'organisation d'événements pour faire grandir le réseau d'acteurs sur le territoire des deux Savoie.

La présente demande de subvention concerne une nouvelle phase de déploiement de la démarche « réemploi en grand dans le bâtiment ». Cette démarche a été initiée en 2024 par SoluCir / Enfin ! Réemploi (matériauthèque) et quatre structures (groupe Same, Eneos, Cristal Habitat et Duo Réalisations) souhaitant agir ensemble pour le réemploi dans le bâtiment.

SoluCir a sollicité le programme européen LEADER Entre Lacs et Montagnes, et a reçu un accueil favorable. Pour pouvoir aboutir, la subvention LEADER doit être accompagnée du soutien d'une collectivité.

Il est donc proposé au titre du budget 2026 d'allouer une subvention de 4 832,62 € à l'association SoluCir pour ce projet structurant pour le réemploi dans le secteur du BTP sur le territoire (9 structures engagées sont localisées sur Grand Chambéry).

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'accorder une subvention maximale de 4 832,62 € à l'association SoluCir,

Article 2 : de préciser que cette participation fera l'objet d'un versement unique au vu de la présente délibération mais pourra faire l'objet d'une actualisation à la baisse en cas de cofinancements versés supérieurs aux montants attendus,

Article 3 : d'autoriser le président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette subvention.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

088-26 C

Objet de l'acte :	RS - Attribution d'une subvention à l'association SoluCir
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	16 juillet 2026
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20260716-lmc1H36066H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H36066H1

Date de transmission en Préfecture :	17 juillet 2026
Date de réception en Préfecture :	17 juillet 2026
Date de publication sur le site internet:	vendredi 17 juillet 2026